

Feuille de renseignements

Lignes directrices sur les dons d'aliments



Bien qu'il soit important de nourrir ceux qui ont faim, il est également important que la nourriture qu'on leur distribue soit salubre. Veuillez suivre les lignes directrices ci-dessous si vous donnez des aliments ou en recevez.

Il faut se rappeler que toute personne qui manipule des aliments doit maintenir un niveau élevé d'hygiène personnelle et de propreté.

En cas de doute, jetez les aliments!

Donneur :

- Évitez de donner
 - o des aliments approchant de la date « meilleure avant » ou en ayant passé la « date limite »;
 - o des aliments périssables tels que de la viande, des fruits de mer, des œufs et des produits laitiers, ou des mets préparés qui en contiennent comme les sandwiches, les quiches et les salades composées, qui sont restés à des températures faisant partie d'une « zone de danger » située entre 4°C (40°F) et 60°C (140°F) pendant plus de deux heures.
- Dans la mesure du possible, gardez les aliments périssables en dehors d'une température considérée dans une « zone de danger » située entre 4°C (40°F) et 60°C (140°F) pendant leur transport.
- Veillez à ce que les aliments recueillis soient livrés dans les plus brefs délais.
- Conservez les aliments à donner dans des contenants propres, couverts et conçus pour les produits alimentaires.

Receveur:

- N'acceptez pas
 - o d'aliments périssables (des aliments susceptibles de pourrir ou de se gâter; (p. ex. viande, fruits de mer, produits laitiers) laissés à une température faisant partie d'une « zone de danger » située entre 4°C (40°F) et 60°C (140°C) pendant plus de deux heures;
 - o d'aliments en conserve faits maison ou dont les boîtes sont bosselées, rouillées ou bombées, ou qui n'ont pas d'étiquette ou dont la date limite est dépassée;
 - o des aliments non périssables (des aliments qui n'ont pas besoin d'être réfrigérés; p. ex. des aliments en conserve ou secs) dont l'emballage n'est pas intact qu'il soit déchiré, fendu ou perforé ou qu'il soit souillé par des taches d'insectes ou montre des dommages causés par des rats;
 - o les pots ou les bouteilles portant des sceaux déchirés, des bouchons desserrés, des entailles ou des sceaux de sécurité bombés;
 - o des aliments endommagés par l'eau, le feu, la fumée, etc.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec l'agent préposé à l'hygiène de l'environnement de votre région.

Iqaluit et région de Baffin

Téléphone : (867) 975-4817, (867) 975-4815 ou
Télécopieur : (867) 975-4833

Téléphone : (867) 473-2639
Télécopieur : (867) 473-2657

Région de Kitikmeot

Téléphone : (867) 983-4236
Télécopieur : (867) 983-4063

Région de Kivalliq

Téléphone : (867) 645-8273
Télécopieur : (867) 645-8274